Conseil communal de la Ville de Pully
Le bureau

Extrait du procès-verbal

Séance du mercredi 28 octobre 2026

sous la Présidence de Monsieur Yassin NOUR, Président

Préavis 22-2026 Centre sportif de Rochettaz
Remplacement du système d'éclairage des terrains

Demande d'un crédit d'un montant de CHF 241'000.00

Le Conseil communal de Pully,

vu le préavis municipal N° 22-2026 du 16 septembre 2026,
vu le rapport de la Commission désignée à cet effet,

décide

1. d'adopter le projet de remplacement des câblages et du système d'éclairage des terrains de tennis ;

2. d'allouer à la Municipalité un crédit de CHF 241'000.00 TTC, montant à prélever tout ou en partie sur les disponibilités de la bourse communale ;

3. d'autoriser la Municipalité à recourir, si nécessaire, à l'emprunt pour le solde à souscrire, aux meilleures conditions du marché ;

4. d'autoriser la Municipalité à amortir cette dépense par annuités égales sur 10 ans.

Pour le Bureau du Conseil communal de Pully

Le président — La secrétaire

CONSEIL COMMUNAL DE PULLY

Yassin NOUR — Francine MEDANA

Pully, le 28 octobre 2026